

# **ENJEUX DE L'INTERVENTION SOCIALE DE RUE EN RDC : « *Le cas des enfants en situation de rue sous les auspices du CATSR* ».**

Par **Edho MUKENDI KAFUNDA**, **Coordonnateur du CATSR/RDC**

## ***Introduction***

Les organisateurs de cet important forum attendent que j'intervienne sur une thématique intitulée « Les Enjeux de l'intervention sociale de rue en République Démocratique du Congo en faveur des enfants en situation de rue ». Cette intervention se pratique sous la supervision du Comité d'appui au Travail Social de Rue, CATSR en sigle.

Notre exposé s'articule autour de deux points suivants :

- ✓ Quelques généralités sur le concept de l'intervention sociale et
- ✓ Les enjeux de l'intervention sociale en faveur des enfants en situation de rue en R.D.Congo sous l'égide du réseau CATSR.

## ***1. CONCEPT D'INTERVENTION SOCIALE ET INTERVENTION SOCIALE DE RUE***

La question de l'intervention sociale est au centre du débat à la fois institutionnel, technique et conceptuel sur l'ensemble de la terre habitée. Les Etats, les organisations non étatiques et les milieux universitaires ou scientifiques de notre temps en ont fait l'objet de leurs discours, leurs réflexions, leurs cogitations et leurs rencontres savantes dans le cadre de l'orientation des politiques gouvernementales, projets de recherche et interventions humanitaires. Confrontés aux conflits de choix à opérer en vue de réserver une ou des réponses aux critiques de croissance ou crises d'agonie qui secouent les sociétés humaines, les décideurs publics, académiques et/ou sociaux s'interrogent *sur l'opportunité ou non d'intervenir en faveur des personnes ou des groupes en situation difficile, marginale, appelés personnes ou groupes vulnérables et défavorisés*. On parle alors de *l'intervention sociale*.

Fondée sur la solidarité avec les personnes ou groupes de personnes en difficulté ou défavorisés, l'intervention sociale se traduit, de manière universelle, par des actions et activités menées soit par les pouvoirs publics nationaux ou internationaux, par les agences du système des organisations internationales (ONU, UE, UA, etc.) et par les associations locales, nationales ou internationales humanitaires, civiles et caritatives. Et cela, en terme soit d'apport en biens ou produits de première nécessité, médicaments, vivres, soins de santé, soit des plaidoyers, mobilisations des ressources, application des instruments juridiques et moraux de protection et de défense des catégories sociales vulnérables (enfants, femmes, vieillards, réfugiés, victimes des catastrophes naturelles et conflits armés,...).

En République Démocratique du Congo, pays en butte aux crises multiformes, multisectorielles et multidimensionnelles à la suite de la conjonction des facteurs à la fois endogènes et exogènes, l'Etat et les partenaires sociaux, académiques et civils, sont constamment sollicités par le principe de l'intervention sociale de par leurs activités structurelles et la vocation de leurs fonctions.

En effet, dans sa situation de pays post-conflit, la République Démocratique du Congo connaît une profonde et aiguë crise sociale depuis 1996 avec pour avatar l'existence sur son territoire d'importantes populations vulnérables que sont les femmes, les enfants, les personnes âgées, les déplacés de guerre et éventuellement les personnes vivant avec handicap. Ce qui appelle une série d'interventions sociales d'intérêt collectif et d'actions communautaires à mener. La RDC n'a pas encore trouvé le temps et les moyens nécessaires de traduire en politiques viables ses engagements pris envers la Convention relative aux droits de l'Enfant (CDE). Il est donc important et urgent d'attirer l'attention sur la nécessité de se pencher sur les sorts des couches les plus défavorisées de la Société. Le manque d'intérêt des décideurs par rapport à ces questions, cause des dommages importants non pas simplement aux personnes concernées mais aussi à la société toute entière.

Et dans la rue, il n'a pas que des enfants, mais, il ya des Les malades mentaux errant, les enfants accompagnant les personnes vivant avec handicap, des jeunes filles professionnelles des sexes, des vieillards, mendiants etc. Et l'intervention sociale de rue consiste ne privilégie pas l'hébergement qui ne peut être considéré comme un moyen de transit, mais d'aller vers leurs milieux de vie pour les rencontrer, écouter leurs problèmes et besoins afin d'élaboré un projet de vie selon chaque cas. Et l'intervention sociale de rue au CATSR se résumé en ces termes : « *Aller vers, Aller avec et aller au rythme de la personne* ».

## **2. LES ENJEUX DE L'INTERVENTION SOCIALE AU PROFIT DES ENFANTS EN SITUATION DE RUE EN R.D.CONGO SOUS L'EGIDE DU CATSR**

La République Démocratique du Congo, RDC en sigle, est un Etat dont la population à ce jour est composée en majorité des enfants et des jeunes. Les statistiques mentionnent plus de 56% pour cette tranche d'âge. Vulnérables par essence, les enfants congolais, à l'exemple de tous les enfants du monde, ont droit à une protection légale de la part des pouvoirs publics, des familles et de la communauté internationale entendue comme système des Nations Unies, organisations internationales et régionales. Ce qui voudrait dire ici que le problème dont nous parlons ici dépasse les frontières d'un seul Etat d'Afrique.

Il est donc nécessaire de faire un choix, qui tiendrait compte des éléments ci : après :

- La RDC est un pays à dualisme juridique (coutumes ancestrales/règles de droit écrit) dans lequel les coutumes ont tendance à rendre le droit écrit inefficace lorsque les deux systèmes entrent en conflit ;
- La RDC est un pays où la crise économique et sociale a eu un impact négatif sur les règles ancestrales en particulier celle de la solidarité ;
- La RDC est un pays dans lequel la volonté politique n'est pas suffisante pour se pencher sur la situation de l'enfant en situation de vulnérabilité en y consacrant une réflexion sérieuse ;
- La RDC est un pays dans lequel la politique sociale adaptée à la situation difficile dans laquelle vivent les enfants concernés par notre métier fait défaut ;

Cependant, suite aux facteurs à la fois autocentrés et extravertis, force est de constater qu'une catégorie d'enfants ayant la rue comme espace de vie, appelés *enfants de la rue*, ne sont guère sécurisés et par conséquent, ils polarisent les interventions sociales et actions communautaires. *Plateforme réunissant plus d'une centaine des organisations de la société civile congolaise, le Comité d'Appui au Travail Social de Rue, CATSR, a fait de la condition humaine et le sort malheureux de ces enfants en situation de rue sa raison d'être au Congo.*

## **2.1. LE CONTEXTE DE L'INTERVENTION SOCIALE DE RUE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

Le CATSR est une plateforme de plus de 130 organisations non gouvernementales –ONG– qui travaillent sur la problématique de la protection légale et communautaire des enfants en général et ceux dits de la rue en particulier. Il tire sa légitimité structurelle et philosophique de la quête permanente des solutions légales et communautaires à la crise d'agonie dans laquelle les enfants congolais sont vautés.

En effet, comme l'attestent plusieurs témoignages tant verbaux qu'écrits émanant aussi bien des sources nationales ou internationales, officielles ou privées, les conditions de vie des enfants dans notre pays laissent à désirer et c'est nonobstant l'existence depuis 2009 de la loi 09/001 du 10 janvier 2009 portant Protection de l'Enfant. Soumis aux traitements dégradants, inhumains et illégaux, les enfants continuent à être traités de sorciers dans

plusieurs milieux. Ils font l'objet de tortures et violences physiques administrées par les parents à la maison et par les éducateurs à l'école sous forme de punitions corporelles. Les enfants congolais continuent à être arrêtés arbitrairement par les OPJ de la police nationale qui, presque toujours, les enferment dans les cachots et les prisons non appropriés.

Dans les zones de conflits comme à l'Est de notre pays, les enfants sont enlevés et utilisés comme soldats par les groupes armés qui leur apprennent à tuer et ôter la vie. Ils sont exploités dans les mines, dans les centres de négoce dans le Nord-Kivu et dans les Nganda ou Malewa à Kinshasa où servent des portefaix, cuisinières et serveuses bénévoles.

*Bref, il ne vaut pas mieux être enfant en RD Congo.*

C'est pour lutter contre toutes ces illégalités dont font les frais les enfants, pour sensibiliser et conscientiser la société congolaise et les partenaires extérieurs du pays contre ces affres et cette maltraitance des enfants et c'est pour faire pression sur les décideurs nationaux dans le sens de l'application effective des dispositions légales en matière de protection des enfants au Congo qu'est né le Comité d'Appui au travail Social de Rue, CATSR en sigle, il y a six ans. Avec le précieux concours des centaines d'organisations membres et d'autres partenaires, le CATSR a déjà fait un profond travail d'échange d'expériences de terrain avec les ONG étrangères, d'interpellation et d'enracinement au Congo d'une culture de défense et de protection des enfants.

Les enfants en situation sociale de rue en R.D.Congo est un des phénomènes casse-têtes qui accaparent attentions, énergies et angoisses dans les principales villes du pays en général et à Kinshasa la capitale en particulier. Appelés tour à tour « **Balados** », « **Phaseurs** » et « **Shegués** », **les enfants dits de la rue** sont au centre de plusieurs initiatives de protection, de prise en charge, d'insertion sociale, d'encadrement et d'humanisation, initiatives qui sont autant des enjeux nécessitant l'intervention des pouvoirs étatiques, des ONG et des partenaires extérieurs dont la sollicitude, la magnanimité et les bienfaits sont appréciés diversement. La problématique concernant ces enfants en situation de rue n'étant pas différente de celle de l'enfance en général, le principe de leur protection, leur éducation et leur intégration dans la société entre en ligne de compte au niveau des acteurs publics et privés chargés d'intervenir.

En effet, malgré sa vulnérabilité dans la société où il vit, les coutumes et les valeurs culturelles congolaises font de l'enfant une attraction chez les populations trop nationalistes par essence. L'évangélisation le présente comme une bénédiction divine. D'où maintes interventions sociales et actions communautaires préconisées en sa faveur aussi bien dans les instruments juridiques et moraux aussi bien nationaux qu'internationaux où les droits de l'enfant sont catalogués et édictés.

Victimes des préjugés négatifs, marginalisés et considérés comme détenteurs des pouvoirs d'actions maléfiques, sorciers et destructeurs par l'ensemble de la Nation

Congolaise, les enfants en situation de rue ne sont pas un danger pour la société comme on l'accrédite en R.D.Congo, mais ils sont en danger chaque jour qui passe. Raison pour laquelle ils cristallisent l'attention et suscitent un élan dans le mouvement associatif où leur situation a fait des vocations et engendré des velléités de sécurisation à la fois matérielle, psychologique et sociale.

Face à la prise de conscience, quant à la nécessité de leur venir au secours en réaction contre la maltraitance qui pèse sur eux depuis des décennies, un consensus s'est subitement dégagé au pays sur la nécessité d'intervenir pour le respect de leurs droits et pour leur protection. D'où les enjeux nombreux qui guident l'intervention en leur faveur depuis quelques années.

## **2.2. LES ENJEUX MAJEURS DE L'INTERVENTION SOCIALE DE RUE EN R.D.CONGO**

Les enjeux de l'intervention en faveur des enfants en situation de rue en République Démocratique du Congo sont généralement multiples et nombreux. Cependant, au niveau du Comité d'Appui au Travail Social de Rue, CATSR en abrégé, **six enjeux** majeurs guident les interventions, actions et activités en faveur des enfants dits de la rue et cela depuis **six ans**.

Nous épinglons :

- les enjeux juridiques ;
- enjeux relatifs au respect et à l'application effective des dispositions de la loi portant protection de l'enfant ;
- les enjeux liés à l'encadrement psychologique et mental des enfants en situation de rue, les enjeux en rapport avec la réinsertion sociale ;
- les enjeux de la reconnaissance des TSR par l'Etat Congolais ;
- les enjeux concernant le financement et l'appui structurels des activités y afférentes.

Du point de vue juridique, les questions liées à la protection sociale, la protection judiciaire et la protection pénale des enfants en situation de rue ont polarisé, pendant des années, des actions de lobbying de la part des associations membres du CATSR afin d'obtenir une loi organique de la protection de l'enfant au Congo afin de juguler le vide juridique en vigueur. Une loi sur la délinquance juvénile datait de l'époque coloniale (1950). Depuis l'accession du pays à l'indépendance et avec l'évolution dans le temps, plusieurs autres phénomènes se sont ajoutés notamment « phénomène enfants dits sorciers », « enfants travailleurs dans les mines », « adoption internationale » etc.. Il était nécessaire de faire un plaidoyer et trouver un cadre légal pour la protection des droits de l'enfant. Ce qui a

été fait avec la promulgation le 10 janvier 2009 de la Loi n°09/001 portant protection de l'enfant au Congo. Ce qui, dans la pratique, a dû poser le problème endémique du respect, suivi et de l'application de cet instrument juridique national. L'enjeu majeur maintenant est l'application effective de cette loi comme réponse aux problèmes des enfants. Le CATSR avec d'autres ONG tant nationales qu'internationales, faisons de notre mieux pour que l'Etat congolais applique cette loi. Un certain des mesures sont déjà prises notamment sur le placement des enfants, création de tribunaux pour enfants etc..

Le CATSR, appuyé par les partenaires européens, notamment DYNAMO INTERNATIONAL de Belgique, est à pied d'œuvre depuis 2010 avec des actions et pressions exhortant le gouvernement et les parties concernées par la loi dans son application effective et dans son respect.

Il en va de même de l'encadrement psychologique, social et mental des enfants en rupture familiale ou enfants en situation de rue en R.D.Congo. Ce volet, qui concerne la réponse adéquate à réserver au comportement, aux agissements et à la mentalité des « **Shegués** » par rapport à la norme nationale et internationale, ne peut aucunement laisser indifférente la nation congolaise et ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Une intervention structurelle et ponctuelle de leur part est requise en rapport avec les instruments relatifs à la protection de l'enfance en général et de l'enfance en rupture sociale en particulier.

Dans le même registre des enjeux majeurs de l'intervention sociale de rue, la réinsertion sociale, la reconnaissance des Travailleurs Sociaux de Rue par l'Etat Congolais et le financement et l'appui structurel des activités organisées dans le cadre du Travail Social de Rue et du fonctionnement du réseau national des ONG en charge de la question de l'enfance en situation difficile, constituent le fondement et la justification de l'intervention sociale en République Démocratique du Congo. Ici, le CATSR a fait des journées des réflexions, séminaires, réseautage et le module sur le travail social de rue est reconnu par le Gouvernement Congolais. Il y a un enjeu majeur de la scolarisation des enfants en situation de rue au pays.

L'article 38 de la Loi Portant protection de l'enfant stipule : '*Tout enfant a droit l'éducation. Les parents ont l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école sans aucune discrimination. L'Etat garantit le droit de l'enfant à l'éducation en rendant obligatoire et gratuit l'enseignement primaire public.....*'. Cette disposition souffre d'application surtout à Kinshasa. Le CATSR a fait un plaidoyer au près des différents partenaires pour un appui scalaire. Et le Parlement de la Fédération Wallonie Bruxelles a été attentif à notre requête. Nous avons travaillé cette année qui s'achève sur une phase expérimentale au sujet des enfants de 125 enfants en situation de rue. Pour répondre à l'aspect du phénomène des enfants dits sorciers, un collectif des avocats est mis en place. Et nous avons un cas expérimental avec le CAS ARISTOTE.

Telle est la substance de la présente communication qui mérite approfondissement et enrichissement en groupes de travail thématiques.

Je vous remercie.



